

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre l'homophobie dans le sport Question écrite n° 18063

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les comportements homophobes observés lors de la dernière journée du championnat de France de football professionnel. Le 17 mai marque la journée internationale de lutte contre l'homophobie. Depuis plusieurs années, la Ligue de football professionnel (LFP) organise une action avec les équipes des championnats de Ligue 1 et Ligue 2, afin de sensibiliser le plus grand nombre à la lutte contre ces violences qui n'ont pas leur place dans la société. Cependant, bien que le plus grand nombre des joueurs, entraîneurs et arbitres participent positivement à ce dispositif, il y a toujours certains joueurs qui refusent de s'y associer pour des motifs douteux. L'année dernière, une poignée de joueurs, pour des motifs religieux, avait refusé de porter un maillot dont le flocage était aux couleurs arc-en-ciel. Cette année, le flocage avait été abandonné et remplacé par un patch avec l'inscription « homophobie » barrée en rouge et le patch de la Ligue 1 ou Ligue 2 aux couleurs arc-en-ciel. Toutefois, un joueur du FC Nantes qui s'était déjà fait remarquer par son absence injustifiée l'année dernière était de nouveau absent lors de cette journée. Un autre joueur de l'AS Monaco a lui joué en ayant masqué le patch de lutte contre l'homophobie. Par les valeurs de partage, de solidarité, de tolérance que le sport véhicule, ces faits sont intolérables. Ces cas isolés rappellent la nécessité de lutter collectivement pour l'égalité des droits et contre les discriminations. Ainsi, elle souhaite savoir si le Gouvernement compte agir auprès de la LFP, qui bénéficie d'une sous-délégation de service public, pour faire appliquer ces mesures qu'elle mène et lui indiquer les mesures que le Gouvernement mène pour lutter contre l'homophobie dans le sport de manière générale.

Données clés

Auteur: Mme Virginie Duby-Muller

Circonscription: Haute-Savoie (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18063 Rubrique : Discriminations

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 mai 2024, page 4202 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)